

Séance publique du 19 septembre 2005

Délibération n° 2005-2960

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Participation de la Communauté urbaine à l'organisation du Congrès international des villes éducatrices par la ville de Lyon (septembre 2006)**

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 août 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'Association internationale des villes éducatrices (AIVE)*, a retenu la candidature de Lyon, pour accueillir son prochain congrès du 14 au 17 septembre 2006. Outre une reconnaissance des chantiers engagés par la municipalité lyonnaise depuis 2001 (projet éducatif local, plan éducatif et social petite enfance, programme lyonnais pour la société de l'information, dialogues en humanité), ce choix marque aussi l'adhésion de ce réseau de 400 villes, de tous les continents, au thème proposé : La place de l'homme dans la cité.

Près de 1 000 personnes sont attendues au Palais des congrès à la Cité internationale.

Le congrès de Lyon s'appuie sur le réseau français des villes éducatrices, celui des villes partenaires, Lyon, Barcelone, Turin et Genève, celui de la promotion des coopérations décentralisées, celui enfin de l'ouverture de l'Association internationale des villes éducatrices (AIVE) sur le Canada et l'Amérique du nord avec une place particulière au Québec.

Les délégations seront composées d'élus, de responsables des services locaux d'acteurs du monde éducatif, d'institutions, de professionnels du monde éducatif bien sûr mais aussi d'intervenants dans l'urbanisme, l'architecture, la culture, le développement durable.

Le Congrès s'organisera autour de quatre axes :

- l'éducation tout au long de la vie,
- ville éducatrice et rapports humains dans la ville : vivre ensemble, démocratie et égalité,
- éducation, espaces urbains et temps sociaux,
- coopérations internationales entre les villes et codéveloppement.

Ces quatre axes seront déclinés dans vingt ateliers et à travers quatre conférences plénières.

La Communauté urbaine, de par ses compétences et ses actions, est concernée par chacun des quatre axes structurant le congrès :

- l'éducation à l'environnement vers le développement durable participe à l'éducation citoyenne tout au long de la vie (axe 1),

* L'AIVE existe depuis onze ans. Très implantée en Espagne, en Italie et au Portugal, elle réunit aussi des villes d'Europe centrale, d'Amérique du sud, et d'Afrique. Son comité exécutif est constitué de 11 villes : Adélaïde, Barcelone (présidence et secrétariat), Budapest, Lomé, Lyon, Rennes, Rosario, Tempéré, Gênes.

- les politiques menées par la Communauté urbaine en faveur des quartiers sensibles (développement social urbain et politique de la ville) ainsi que la montée en puissance des dispositifs favorisant la concertation et la participation de la société civile, participent de la ville éducatrice en tant que favorisant le "vivre ensemble" (axe 2),

- les politiques de la Communauté urbaine dans les domaines de l'économie et de l'aménagement urbain, notamment de l'aménagement des espaces publics ainsi que les actions menées par l'espace des temps, participent de la ville éducatrice par la pratique collective de l'espace urbain et de la confrontation des temps sociaux (axe 3),

- les actions menées au titre de la coopération décentralisée participent de la coopération entre les villes (axe 4).

Le congrès, en rassemblant les représentants de plus de 400 villes du monde entier contribue au rayonnement international de l'agglomération lyonnaise.

C'est pourquoi la Communauté urbaine souhaite s'associer à l'organisation du congrès sous forme d'une mobilisation de ses représentants (élus et techniciens) aux ateliers et aux conférences et sous forme d'une subvention de 150 000 € octroyée à la ville de Lyon, sur deux ans (2005 et 2006) ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Décide d'accorder une subvention de 75 000 € en 2005 et de 75 000 € en 2006 à la ville de Lyon pour l'organisation du Congrès international des villes éducatrices qui aura lieu du 14 au 17 septembre 2006 au palais des Congrès.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur des crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2005 et 2006 - compte 657 340 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,